

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1877

présenté par

Mme K/Bidi, M. Sansu, M. Tjibaou, M. Maurel, M. Castor, Mme Bourouaha, M. Brugerolles,
M. Bénard, Mme Faucillon, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot et M. Rimane

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Justice »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	4 000 000	0
Administration pénitentiaire	0	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	4 000 000
Conseil supérieur de la magistrature	0	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement abonde l'action 06 « Soutien » du programme 166 « Justice Judiciaire » de 4 000 000 € en AE etCP provenant de l'action 09 « Action informatique ministérielle » hors titre II du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice ».

L'immobilier en matière de Justice est l'un des enjeux du budget du ministère. Si instinctivement on pense à la construction de places en prison pour atteindre l'objectif d'encellulement individuel, il est une problématique bien concrète qui ne doit pas être occultée : celle du bâti judiciaire.

En effet, nos magistrats, greffiers et personnels judiciaires manquent de logement, comme c'est le cas à Saint-Pierre à l'île de la Réunion où le Tribunal judiciaire ne dispose plus d'espace pour accueillir ses agents.

Dès lors, cet amendement a pour objectif de dédier un budget à l'achat de foncier et la construction d'une annexe au Tribunal judiciaire de Saint-Pierre à l'île de la Réunion. Il en va de l'efficacité de notre Justice mais aussi de l'amélioration des conditions de travail de notre personnel judiciaire déjà très sollicité.